

REF: DOT Chlef/SDT/DEPRA/N°071/2024.

Chlef, le: 17/09/2024

A

SALHI AHMED

Gérant d'Entreprise SALHI AHMED

Hay Lalla Aouda n°534 Chlef

**Objet:** Mise en demeure.

**Références :** Contrat N° 146/2023 Du 20/12/2023 portant sur les « Travaux de de développement du réseau de distribution optique (ODN) et modernisation du réseau de distribution cuivre (CDN) en ODN, y compris le raccordement des clients modernisés »

Monsieur,

En dépit des entretiens téléphoniques du 11 et 12/09/2024 par lesquels vous étiez sollicité de vous présenter au siège de la Direction Opérationnelle des télécommunications de Chlef (Sous-Direction Technique) pour attribution d'un chantier ODN conformément à l'article 20.2 du cahier des charges.

Or, à ce jour vous n'avez pas pris attache avec mes services pour visa des documents nécessaires.

Par la présente, vous êtes mise en demeure à vous présenter à la sous-direction technique, et ce sous huitaine à défaut nous serons dans l'obligation de prendre les mesures réglementaires conformément à l'article n° 35 du contrat.

Nous vous prions de croire, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Directeur Opérationnel  
des Télécommunications  
de Chlef

Signé: ETTOUIL Nabil